



^ #343 - 25 rue Clovis Cappon
76190 Yvetot

05

Résolutions votées en Assemblée Générale



▾ RÉSOLUTIONS VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les associés de la SCPI Kyaneos Pierre étaient convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de Kyaneos Asset Management au 1578 Avenue de la 2^{ème} Division Blindée, 30133 Les Angles :

▲ Sur seconde convocation, faute de quorum lors de la première Assemblée Générale du vendredi 29 avril 2024 à 9 heures, le vendredi 5 avril 2024 à 9 heures.

Le texte des résolutions votées par les associés est le suivant :

Première résolution - Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la Société de Gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 12 954 490€ ; et propose de donner quitus à Kyaneos Asset Management pour sa gestion en 2023.

Deuxième résolution - Approbation des conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établis en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte des conventions conclues entre la SCPI et la Société de Gestion, au titre de l'exercice 2023, conformément à l'article 18 des statuts.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire propose l'affectation de résultat suivante :

Le résultat distribuable de l'exercice 2023, soit 12 954 489,51 €

▲ En affectation aux dividendes, correspondant aux acomptes déjà versés soit 12 914 061,47 €

▲ En affectation au report à nouveau 40 428,04 €

Quatrième résolution – Approbation de la valeur comptable

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2023, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 967,17 € par part.

Cinquième résolution – Approbation de la valeur de réalisation

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2023, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 963,50 € par part.

Sixième résolution – Approbation de la valeur de reconstitution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2023, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 1 154,07 € par part.

Septième résolution – Approbation de l'Expert Externe en Evaluation

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte qu'une partie ou la totalité de la gestion locative des immeubles soit confiée à la société « Kyaneos Gestion » qui est une société liée à Kyaneos Asset Management (Société de Gestion de la SCPI Kyaneos Pierre). Il est rappelé que « Société liée » signifie que l'actionnaire majoritaire de Kyaneos Gestion est le même que celui de Kyaneos Asset Management. A titre d'information, l'actionnaire majoritaire est également Président de Kyaneos Asset Management.

Afin d'encadrer ce conflit d'intérêts, un appel d'offre annuel sera effectué et les honoraires seront en ligne avec les honoraires facturés par les autres prestataires, à savoir :

- Pour la gestion locative : 5%HT des loyers encaissés charges comprises,
- Pour la relocation (rédaction du bail et état des lieux) : le barème fixé par la loi Alur dans la limite d'un mois de loyer.

Huitième résolution - Approbation de la société d'entretien et de dépannage AMG Services

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte qu'une partie ou la totalité des travaux de maintenance et de dépannage divers soient confiée à la société « AMG Services » qui est une société liée à Kyaneos Asset Management (Société de Gestion de la SCPI Kyaneos Pierre). Il est rappelé que « Société liée » signifie que l'actionnaire majoritaire de AMG Services est le même que celui de Kyaneos Asset Management. A titre d'information, l'actionnaire majoritaire est également Président de Kyaneos Asset Management.

Afin d'encadrer ce conflit d'intérêts, les travaux de maintenance et de dépannage seront facturés à l'aide d'un bordereau de prix unitaire. Ce bordereau de prix unitaire sera validé par des personnes n'ayant pas de conflit d'intérêts et l'expérience nécessaire pour veiller à l'intérêt des porteurs de parts de la SCPI Kyaneos Pierre : le Président de Kyaneos Gestion et le Directeur Travaux – également 2nd Dirigeant Responsable – de Kyaneos Asset Management. De plus, des appels d'offres seront effectués annuellement pour vérifier que la grille de prix est en ligne avec les tarifs habituellement facturés par des prestataires équivalents.

La grille tarifaire est disponible sur simple demande auprès de Kyaneos Asset Management à l'adresse : contact@kyaneosam.com.

Neuvième résolution - Renouvellement du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élire huit nouveaux membres pour le Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) ans. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance les 8 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi la liste des candidats figurant sur le bulletin de vote par correspondance.

NOM	ÂGE	ACTIVITÉ OU DERNIÈRE ACTIVITÉ	FONCTIONS DANS LA SCPI	PARTS DÉTENUES	ÉLU
Mme BEGOU Sandrine	50	Directrice CCAS	Aucune	11	OUI
SARL ALLEGROW (M. DIANO David)	46	Consultant en finances d'entreprises	Aucune	62	OUI
SC MOUSTICOT (M. JULES Michaël)	35	Conseiller en investissements financiers	Président du Conseil de Surveillance de Kyaneos Denormandie 2	97	OUI
SCI BADEL IMMO (M. ZAIANE Badis)	50	Cadre supérieur et administrateur d'une multinationale	Membre du Conseil de Surveillance de Kyaneos Pierre	80	OUI
SASU AXYLIA (AURIAC VINCENT)	59	Conseiller en investissements financiers	Président du Conseil de Surveillance Kyaneos Pierre	10	OUI
M. VINCENT GENOD FRANCOIS	55	Présidents de sociétés de services	Membre du Conseil de Surveillance de Kyaneos Pierre	150 PP 228 NP	OUI
M. MILLARD DENIS	53	Géomètre Expert	Membre du Conseil de Surveillance de Kyaneos Pierre	20	OUI
Mme THIMOTHEE MADELY	65	Directrice territoriale	Aucune	19	OUI
SAS LABOURNAS INVESTISSEMENT (M. PAIN ROBERT)	73	Gestion d'actifs mobiliers et immobiliers	Aucune	115 NP	NON

Dixième résolution - Renouvellement des mandats de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029 : Commissaire aux Comptes titulaire : FI Partners, représenté par Monsieur Kévin Brossolette – 22 bis rue Laffitte 75009 Paris

Onzième résolution - Renouvellement des mandats de Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant de la Société pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029 : Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur Drevetton - J.Cause et Associés – 91 avenue de l'Arrousaire – BP 80622 – 84031 Avignon

Douzième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.